

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2023\_10\_15**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 38

**Objet : Action sociale**  
**Compétence accueil**  
**périscolaire Rectification**  
**intérêt communautaire**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 12 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 05 Décembre 2023

**Titulaires :** Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Monsieur CÉLÉRAU Florent, Monsieur CREON Martial

**Pouvoirs :**

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle  
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine  
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe  
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie  
Madame GOURMELON Catherine a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick  
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine

**Absent(s) :** Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle

**Excusé(s) :** Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARANGER Johann, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur MEEN Dominique

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane BAILLY

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 5211-17, L 5214-16 et L 5211-41-3

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion des communautés de communes Gâtine Autize, du Val d'Egray et du Pays Sud Gâtine

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire du 21 décembre 2016 relatif aux dispositions comptables et administratives consécutives à la création de la communauté de communes Val de Gâtine

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes Val de Gâtine

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 juillet 2021 définissant l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire Action sociale

Considérant la demande de l'école privée St Joseph de St Pardoux-Soutiers pour gérer directement la compétence d'accueil périscolaire matin et soir sur le site de l'école

Considérant qu'il y a lieu de modifier la définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

**- de rectifier l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale comme suit :**

Actions dans le cadre des services liés à l'enfance et à la jeunesse :

- Gestion et animation périscolaire des mercredis
- Gestion et animation périscolaire matin et soir hors restauration scolaire pour les écoles dénommées : école des petits Antonins, école du Lavoir, école La Gâtinelle, école des Quatre Saisons, école du Marronnier, école du Chambon, école Claude Barrier, école ~~Saint Joseph~~, école Saint Martin, école Belle Etoile, école Notre Dame, école maternelle et primaire Albert Servant
- Gestion et animation de l'accueil de loisirs sans hébergement
- Gestion et animation de relais petite enfance (Ram)
- Gestion et animation de l'accueil de la petite enfance
- Gestion et animation de séjours de loisirs

**Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY

Emis le 12/12/2023  
Publié le 19/12/2023  
Transmis en sous-préfecture le 19/12/2023

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

